



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/2008/4/Add.5  
1<sup>er</sup> avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR  
L'EUROPE**

**COMMISSION DE STATISTIQUE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-sixième réunion plénière  
Paris, 10-12 juin 2008  
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME STATISTIQUE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE  
DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE ET TRAVAUX  
DES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES  
DE LA CONFÉRENCE**

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ SUR LES TRAVAUX D'AUTRES ÉQUIPES  
DE SPÉCIALISTES RELEVANT DE LA CONFÉRENCE  
DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Note du secrétariat

Additif

**Rapport de la réunion de travail commune CEE-ONU/Eurostat  
sur les statistiques des migrations**

**I. INTRODUCTION**

1. La réunion de travail commune CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations s'est tenue à Genève du 3 au 5 mars 2008. Y ont participé des représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Autorité palestinienne, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kirghizistan,

de la Lettonie, du Liban, de la Lituanie, du Maroc, de Moldova, de la Norvège, de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, du Tadjikistan, de la Tunisie, de la Turquie et de l'Ukraine. Eurostat et des membres du programme MEDSTAT II représentaient la Commission européenne. Des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) étaient également présents. Des experts de l'Université de Southampton (Royaume-Uni), de l'Université d'Etat de Moscou (Fédération de Russie) et de l'Université de Milan (Italie) y ont aussi participé à l'invitation du secrétariat de la CEE.

2. La réunion de travail était organisée en collaboration avec le FNUAP. Certains des participants ont pu y assister grâce à l'aide financière du FNUAP et de la Commission européenne.

3. M<sup>me</sup> Victoria Velkoff (États-Unis d'Amérique) a été élue Présidente de la réunion.

## II. ORGANISATION DE LA RÉUNION

4. Les questions de fond suivantes ont été examinées au cours de la réunion:

- Méthodes choisies pour améliorer les estimations de l'émigration;
- Méthodes destinées à améliorer les estimations des flux migratoires;
- Problèmes de définition et d'évaluation des migrants difficiles à dénombrer;
- Production des données sur les migrations par des enquêtes auprès des ménages.

5. Les participants ci-après ont animé les débats:

- M<sup>me</sup> Bohdana Hola (République tchèque);
- M. Marcel Heiniger (Suisse);
- M<sup>me</sup> Angela Me (CEE);
- M. David Thorogood (Eurostat);
- M<sup>me</sup> Margaret Michalowski (Canada).

6. Les questions énumérées plus haut ont été examinées sur la base de communications sollicitées et de documents d'appui. Cette documentation peut être consultée sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.03.migration.htm>.

7. Les participants ont adopté le rapport de la réunion à la séance de clôture.

### III. RÉSUMÉ DES DÉBATS

#### A. Méthodes choisies pour améliorer les estimations de l'émigration

Documentation: Communications sollicitées de la Lituanie, de l'Italie, de la CEE, de l'Université d'État de Moscou (Fédération de Russie), de l'Équipe spéciale CEE-ONU/Eurostat chargée de la mesure de l'émigration sur la base des données relatives à l'immigration, présentées par le Canada. Document d'appui de la Suisse.

8. Le débat était axé sur deux démarches différentes visant à améliorer les données sur l'émigration:

- a) Utilisation des sources de données sur la population dans les pays d'origine;
- b) Utilisation des données sur l'immigration dans les pays d'accueil.

9. Dans leurs communications, la Lituanie et l'Italie ont présenté des expériences qui ont consisté à utiliser des enquêtes auprès des ménages pour estimer l'émigration clandestine. Les deux pays ont obtenu des résultats prometteurs. La Lituanie a indiqué que seuls 40 % environ des émigrants déclaraient apparemment leur départ aux autorités. Le principal problème pour les deux pays était de savoir s'il était réalisable et opportun de recourir à cette méthode pour améliorer les estimations démographiques traditionnelles, en ajustant les données actuelles sur les flux migratoires et les estimations de la population. Les participants à la réunion ont aussi étudié les questions relatives à la façon de définir et de traiter les familles transnationales dans les enquêtes auprès des ménages. Ils sont convenus de demander à l'Équipe spéciale de la Conférence des statisticiens européens chargée des nouvelles formes de familles et de ménages de prendre en compte la question des familles transnationales dans ses travaux d'élaboration de directives sur la façon de mesurer ces nouvelles formes de familles et de ménages. Ils ont également évoqué le fait qu'il était important de s'intéresser à la question du retour et de la migration temporaire dans certains pays.

10. Une étude de la CEE sur l'utilisation d'un module de recensement pour estimer l'émigration a été présentée. L'expérience de quatre pays (Géorgie, Moldova, Pologne et Tunisie) qui avaient inclus des questions sur l'émigration dans leur dernière série de recensements a été expliquée. Les données provenant de ces pays ont été comparées avec les statistiques produites par les principaux pays de destination. Cette analyse fait apparaître que les données sur l'émigration extraites des recensements ne reflètent pas précisément le nombre total d'émigrés qui résident à l'étranger. Cette situation est essentiellement due au fait qu'il est difficile d'obtenir des données sur les ménages dont tous les membres ont quitté le pays. Toutefois, il a été souligné que ces méthodes pouvaient être utiles pour recueillir des informations sur des groupes précis d'émigrés. Les pays souhaitant introduire un module sur l'émigration dans leur prochain recensement devraient établir une distinction claire entre le dénombrement de la population résidente et celui des émigrés. Il faudrait également étudier la question de l'élaboration de modèles démographiques adéquats pour estimer l'émigration, selon le même principe que les techniques indirectes utilisées dans l'estimation de la fécondité et de la mortalité.

11. Une autre démarche visant à améliorer les estimations de l'émigration consiste à utiliser les données sur l'immigration des pays d'accueil. Une Équipe spéciale CEE-ONU/Eurostat a élaboré des directives sur l'utilisation des données sur l'immigration internationale et leur diffusion dans l'optique d'améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine, dont la version définitive a été présentée à la réunion. Ces directives reposent sur quatre études de faisabilité menées dans différentes régions. Les participants à la réunion les ont accueillies avec intérêt avant de les approuver. Ils ont également salué les actions entreprises par l'Équipe spéciale et ont félicité ses membres pour les résultats obtenus.

12. Le projet de directives a servi de guide pour l'échange de données entre les pays de la CEI sous la coordination de la CEE. Un expert de l'Université d'État de Moscou, engagé dans ce projet à la demande de la CEE et du FNUAP, a expliqué que le succès de cet échange tenait en partie à l'application des directives qui avait permis de déterminer quels étaient le contenu et le traitement appropriés en matière d'échange de données entre pays d'origine et d'accueil. La principale difficulté mise à jour dans cet exercice portait sur l'accès aux données à l'échelle nationale.

## **B. Méthodes destinées à améliorer les estimations des flux migratoires**

Documentation: Communications sollicitées des Pays-Bas et de la Belgique, de l'Université de Southampton (Royaume-Uni) et des États-Unis. Document d'appui du Tadjikistan.

13. De nombreux pays ne disposant pas de statistiques fiables sur les flux migratoires, les méthodes utilisées pour obtenir des informations sur ces flux qui ont été présentées se sont révélées très variées. Les Pays-Bas et la Belgique ont fait rapport sur une analyse conjointe visant à comparer les données échangées sur les migrations entre les deux pays. Un expert de l'Université de Southampton a rendu compte des résultats préliminaires d'un modèle statistique destiné à produire des estimations harmonisées sur les flux migratoires entre les pays membres de l'UE d'une part, et entre ces pays et le reste du monde, de l'autre. Ce modèle a été élaboré dans le cadre du projet MIMOSA (modélisation des migrations à des fins d'analyse statistique) financé par Eurostat. L'objectif de ce projet est d'aider les pays de l'UE à satisfaire à leurs obligations découlant de la nouvelle législation européenne relative aux statistiques sur les migrations. Le Census Bureau des États-Unis a présenté sa méthodologie pour l'estimation de la migration internationale nette à partir de l'American Community Survey.

14. Plusieurs pays se sont inquiétés du fait que les estimations nationales des flux migratoires pouvaient différer de celles produites par les organismes internationaux et supranationaux (par exemple Eurostat). Les utilisateurs de données pourraient ne pas bien saisir ces différences qu'il appartiendrait alors aux fournisseurs de données d'expliquer avec soin.

15. Face à la pluralité des systèmes administratif et législatif et à l'unicité des besoins des utilisateurs nationaux des divers pays, harmoniser totalement les données nationales sur les migrations dans tous les pays constitue une tâche difficile. Des pays ont exprimé leur inquiétude quant au fait que vouloir produire des données harmonisées aux niveaux régional et international pouvait mener à la publication de deux séries de données, l'une à l'usage des bureaux nationaux de statistique pour les besoins propres à leur pays (qui requièrent une plus grande désagrégation des données) et l'autre, des organisations internationales où les données nationales sont ajustées afin de pouvoir être comparées à celles des autres pays. Il a été suggéré que les pays pourraient

globalement essayer de dépasser les obstacles dus aux obligations administratives et légales en ayant recours à des procédures d'ajustement. On pourrait également obtenir des données plus harmonisées en uniformisant quelque peu la législation au niveau de l'UE.

16. Il a été noté qu'il était important de déterminer quelles données étaient utiles, à quelles fins et à quel niveau de détail lors du choix d'une méthode destinée à estimer les flux migratoires. Partant, il faut consulter les experts nationaux et régionaux pour l'établissement des estimations fondées sur des modèles.

### **C. Problèmes de définition et d'évaluation des migrants difficiles à dénombrer**

Documentation: Communications sollicitées du programme MEDSTAT II, de l'Italie, des États-Unis, de l'Autriche et du Royaume-Uni. Document d'appui de l'Australie.

17. Les participants ont étudié les problèmes relatifs au dénombrement et à la caractérisation des migrants illégaux et des migrants à court terme. Il a été observé que, pour les démographes, la tâche consistant à devoir estimer le nombre de migrants illégaux et produire des données sur leurs caractéristiques était l'une des plus difficiles à accomplir. Par définition, les migrants illégaux ne figurent en principe pas dans les registres ou les sources administratives, et la plupart des enquêtes et des recensements ne les prennent pas du tout ou pas entièrement en compte. Toutefois, dans de nombreux pays, en particulier les pays d'accueil, on a énormément besoin d'informations sur les migrants illégaux, ne serait-ce que pour élaborer des politiques sur l'immigration et l'intégration.

18. Les participants ont débattu de la question de savoir si les bureaux nationaux de statistique devaient produire des statistiques ou des estimations sur les migrants illégaux. Dans de nombreux pays, ce sont plutôt d'autres institutions de recherche ou services gouvernementaux (comme les organismes chargés de l'immigration) qui le font. Dans les pays en particulier où les sources administratives servent à produire des estimations sur la population, il existe bien souvent des règles qui limitent l'enregistrement de la population et le dénombrement des résidents. Toutefois, il a été observé que de même que l'économie souterraine est mesurée par les bureaux nationaux de statistique, les migrants illégaux pourraient être assimilés en quelque sorte à une «population souterraine» et être alors évalués dans le cadre des statistiques officielles.

19. Abstraction faite du choix de l'institution qui tente de rendre compte du phénomène, il existe un certain nombre de problèmes graves de définition et de méthodologie. Étant donné le caractère sensible de la question, on ne devrait pas encourager la mise en place de questions directes sur le statut juridique dans les collectes de données permanentes. Un autre problème subsiste également: le fait que les migrants illégaux n'apparaissent pas en général sur les listes types et les bases de sondage utilisées dans la production périodique de statistiques.

20. Les participants à la réunion ont examiné une grande variété de méthodes susceptibles d'être adoptées pour estimer le nombre et les caractéristiques des migrants illégaux, y compris les méthodes directes, indirectes et mixtes. Ils ont apprécié la présentation d'une classification des méthodologies existantes qui différencie les méthodes directes et indirectes. Chaque méthode repose sur un certain nombre d'hypothèses et présente des avantages et des inconvénients. Les participants se sont accordés sur le fait que la «meilleure» solution n'existait pas parce que tout dépend de la situation du pays. Toutefois, il a été souligné que certaines méthodes étaient

plus fiables que d'autres et que toutes ne pouvaient pas être appliquées au niveau national. Il a également été souligné qu'il serait sage de recourir à des méthodes grâce auxquelles on pourrait obtenir des estimations des erreurs associées. Un autre point a été soulevé en rapport avec les méthodes directes, à savoir le problème de l'absence de réponse. Il est vraisemblable que les migrants illégaux plus que n'importe qui ne participent pas aux collectes de données sur la population et les méthodes directes d'estimation du nombre de migrants illégaux ne pourraient être utiles que si le taux de non-réponse était acceptable.

21. Compte tenu de la difficulté à mesurer le phénomène et de l'étendue des hypothèses existant dans toute démarche, un débat a eu lieu pour savoir s'il était possible d'étudier diverses méthodes indépendantes, puis de rassembler les résultats obtenus pour évaluer la validité des méthodes et élaborer des critères de référence pour les futures estimations.

22. Les échanges relatifs à l'utilisation des méthodes d'estimation du phénomène de migrants illégaux ont porté sur la mesure de la taille de ce groupe de population. D'aucuns ont fait observer qu'une estimation de la taille de ce groupe ne devrait être qu'une première étape car les besoins en données portent généralement davantage sur les caractéristiques sociales et démographiques des migrants illégaux.

23. Deux démarches visant à estimer les migrants illégaux ont fait l'objet d'un examen détaillé: une méthode directe adoptée par l'Italie et une indirecte par les États-Unis. Dans sa communication, l'Italie explique que les données sont collectées grâce à des entretiens menés dans des centres fréquentés par les immigrés. Aux États-Unis, le nombre d'immigrés en situation irrégulière est estimé indirectement par la différence entre la population totale des personnes nées à l'étranger (estimée grâce à l'American Community Survey) et la population des personnes nées à l'étranger résidant légalement dans le pays.

24. La seconde partie des échanges a été consacrée à la mesure de la migration à court terme. Dans de nombreux pays, la demande de données sur ce type de migration augmente. Or, très souvent, les statistiques sur les migrations ne portent que sur la migration à long terme. La réglementation relative aux statistiques sur la migration récemment adoptée par l'UE, par exemple, ne concerne que la migration à long terme.

25. L'Autriche et le Royaume-Uni ont présenté leurs travaux en matière de production de statistiques sur la migration à court terme. Pour ces pays, il s'agit d'essayer de répondre aux besoins des utilisateurs grâce aux sources disponibles, en particulier les registres de population, les permis de séjour ou les enquêtes sur les voyageurs.

26. Divers types de migration à court terme peuvent être étudiés, qui dépendent de la durée du séjour (par exemple: de trois à douze mois, ou d'un à douze mois) et de la raison de la migration (emploi, études, autres). Il existe donc différents types d'estimations de la migration susceptibles de répondre aux besoins de différents utilisateurs, d'où l'importance de mettre en place des mécanismes destinés à identifier ces besoins.

27. Les débats ont mis au jour plusieurs difficultés méthodologiques concernant la qualité des données administratives (par exemple, le grand nombre de migrants à court terme qui ne se font pas radier des registres à leur départ), la difficulté à situer la limite entre visiteurs et migrants à

court terme, le problème consistant à déterminer le flux net de migrants à court terme, entre autres.

28. Nonobstant ces difficultés, les participants sont convenus qu'il fallait faire un effort pour améliorer les statistiques sur la migration à court terme, indépendamment des données fournies actuellement sur la migration à long terme.

#### **D. Production des données sur les migrations par des enquêtes auprès des ménages**

Documentation: Communications sollicitées de l'Espagne, de la France et des États-Unis.

29. Des enquêtes auprès des ménages sont menées pour répondre à la demande croissante de données sur la migration et les migrants. À la réunion, l'Espagne, la France et les États-Unis ont présenté leurs expériences nationales. Ils ont mis au point des enquêtes spéciales auprès des ménages à l'échelle du pays pour collecter des données sur les migrants car les données issues des registres et des recensements de population ne fournissent pas assez d'informations pour analyser les caractéristiques des migrants. Il a été observé que ces enquêtes pouvaient constituer une importante source de données susceptible d'enrichir les données dont on dispose déjà grâce à d'autres sources (à savoir les données administratives).

30. Les enquêtes spéciales destinées à mesurer le phénomène de la migration sont importantes parce que les échantillons peuvent être conçus de façon à cibler des types de migrants particuliers. Il a été observé que la situation nationale comptait beaucoup lors de l'élaboration des enquêtes auprès des ménages. Parallèlement, il fallait tenir compte des impératifs en matière de comparaisons internationales. En outre, les besoins d'information sont différents s'agissant de l'immigration et de l'émigration.

31. Il a été proposé de créer une équipe spéciale à Suitland sur les apports des enquêtes auprès des ménages en matière de mesure des migrations et des envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine. L'Équipe spéciale s'intéressera essentiellement au contenu et à la méthodologie des enquêtes dans l'optique de mieux mesurer les deux phénomènes. Il s'agira de: faire progresser le travail méthodologique sur les enquêtes auprès des ménages visant à mesurer les migrations et les envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine; de formuler des recommandations internationales; et d'élaborer un ou plusieurs modules d'enquête sur ces deux sujets. Les participants à la réunion ont souligné qu'il fallait que l'Équipe spéciale élabore des modules particuliers sur les migrants à utiliser dans les enquêtes auprès des ménages afin de répondre aux besoins en la matière. Ces modules comprendraient une série de questions de base qui seraient posées de la même façon dans tous les pays à des fins de comparaison internationale. Les participants à la réunion ont brièvement débattu de l'expérience menée au Canada.

32. L'Équipe spéciale pourrait également élaborer des normes pour réaliser des présentations tabulaires des données sur les migrations, afin de pallier l'absence d'outils analytiques normalisés permettant des comparaisons simples aux niveaux national et international.

33. Les trois points ci-après ont été soulevés pendant le débat:

a) Il est important de pouvoir disposer d'une population de référence à des fins de comparaison avec le groupe de migrants;

b) Il faut que la taille de l'échantillon soit suffisante pour permettre les classifications à double entrée détaillées;

c) En plus de l'élaboration de nouvelles enquêtes, il faudrait également tirer pleinement parti des sources existantes. Selon qu'il conviendra, il faudrait envisager de relier les sources de données existantes.

34. L'échantillon est limité aux immigrés qui restent dans le pays. Il n'a pas été clairement établi en quoi exactement les immigrés qui sont repartis diffèrent de ceux qui sont restés.

35. De l'avis des participants à la réunion, deux méthodes d'enquête pourraient être utilisées pour collecter des données sur les migrants:

a) Mener des enquêtes spéciales comme celles réalisées en France, en Australie, en Espagne et en Norvège; et

b) Introduire un module dans une enquête permanente, comme l'enquête sur la population active. Les pays à fort taux d'émigration ont insisté sur la nécessité de collecter des informations sur les émigrés plutôt que sur les immigrés et ont demandé qu'on les aide à inclure les modules adéquats dans leurs enquêtes permanentes comme l'enquête sur la population active.

36. L'UNICEF a évoqué aussi la nécessité d'élaborer des modules spécialisés pouvant être inclus dans la prochaine série d'enquêtes à indicateurs multiples. L'organisation a demandé à l'Équipe spéciale sur la mesure des migrations et des envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine d'envisager la question de l'élaboration d'un tel module en priorité.

37. Pour aider les pays à mieux tirer parti des expériences menées, les participants ont demandé à ce que les méthodologies et les questionnaires utilisés actuellement soient largement diffusés.

#### **IV. TRAVAUX FUTURS**

38. Les participants à la réunion ont recommandé d'entreprendre les activités ci-après et de présenter leurs résultats à la prochaine réunion de travail sur les statistiques de la migration:

a) Compiler les définitions utilisées par les pays de la CEE dans la collecte des données sur les effectifs et les flux et procéder à leur analyse comparative;

b) Compiler les meilleures pratiques en matière d'estimation des tailles et des caractéristiques des groupes de migrants difficiles à dénombrer (par exemple, migrants en situation irrégulière/illégaux, migrants retournés dans leur pays, migrants à court terme, etc.);

c) Évaluer les effets de différents seuils de durée de résidence sur les estimations des migrations;

d) Créer une équipe spéciale sur l'utilisation des enquêtes auprès des ménages visant à mesurer les migrations et les envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine, dont les objectifs seront les suivants:

- i) Faire progresser les travaux méthodologiques sur les enquêtes auprès des ménages visant à mesurer les migrations et les envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine;
  - ii) Formuler des recommandations internationales sur la meilleure façon de concevoir et réaliser les enquêtes auprès des ménages visant à mesurer les migrations et les envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine;
  - iii) Élaborer un ou plusieurs modules d'enquête sur les migrations et les envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine à inclure, le cas échéant, dans les programmes d'enquête internationaux et nationaux existants.
- e) Mettre en place un espace d'échange et un site Internet d'usage facile organisé en fonction de questions bien définies qui permettent de diffuser les résultats des activités relatives au plan de travail.

-----